Construire et faire vivre son Document Unique (niv. 2)

PFC 2S
Prévention Formation Conseil en Santé et Sécurité au travail
louis.gombert@pfc2s.fr
Louis Gombert
06 72 20 35 78

Objectifs :

⇒ Partager sur les enjeux et l'utilité du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

⇒ Partager ses pratiques pour parfaire sa méthodologie de réalisation de l'évaluation des risques professionnels

⇒ Comprendre les points clés d'un plan d'action et savoir utiliser les outils permettant d'assurer sa bonne exécution

Programme et déroulement de la formation :

déroulement adapté aux retours d'expériences des participants

⇒ Tour de table

⇒ Rappels rapides de la réglementation concernant l'évaluation des risques professionnels

⇒ Partage d'expériences sur les évaluations menées par les uns et les autres

- ♦ Points méthodologiques traités au fur et à mesure :
  - Référentiels mis à disposition par le CDG 36 (unités de travail, dangers, risques, activités)
  - Critères de cotation
  - Recherches d'actions de prévention

⇒ Réalisation d'une évaluation sur un métier de collectivité (support vidéo)

⇒ Formaliser et mettre en œuvre le plan d'action :

- ♦ Éléments essentiels du plan d'action
- ♦ Les fiches action

PFC 2S

Prévention Formation Conseil
en Santé et Sécurité au travail

Construire et faire vivre son Document Unique (niv. 2)

Public cible :

Assistants de prévention des collectivités de l'Indre

Prérequis :

Avoir suivi la formation préalable obligatoire des assistants de prévention détaillée par l'arrêté du 29 janvier 2015 et avoir déjà procédé à l'évaluation des risques sur tout ou partie de sa collectivité (les participants sont invités à venir avec leurs documents)

Durée : 3h00

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance d'apports théoriques, d'échanges de pratiques et de jeux de mises en situations sur la base de situations rencontrées en collectivité.

Exercice d'évaluation des risques sur une situation de collectivité.

Utilisation de supports vidéoprojetés, de vidéos et de supports physiques ou dématérialisés avec les données clé de la formation.

Le plus de la formation :

Adaptation des contenus et des échanges aux outils et méthodes des participants et du CDG 36.

Les stagiaires repartent avec des documents ressource : référentiel de dangers, exemple de critères de cotation, de plan et de fiche action.

Intervenant :

Expert en prévention des risques professionnels (préventeur en collectivité puis en CDG pendant plus de 16 ans), l'intervenant est aussi formateur depuis plus de 12 ans pour vous garantir un contenu technique pragmatique ainsi qu'une approche pédagogique adaptée.

Modalités de suivi et d'évaluation :

Délivrance d'une attestation de suivi de la formation établie sur la base d'une liste d'émargement signée par les stagiaires et l'intervenant.